



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gare d'Autun

Question écrite n° 48184

Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le devenir de la gare bois d'Autun. Depuis quelques semaines, des rumeurs laissent planer un doute sur le maintien de la gare bois d'Autun. Cet outil a été créé en 2002 grâce à la forte mobilisation de fonds publics, selon les dispositions de l'avenant « Tempête » du contrat de plan État-région. Dans le cadre du développement de la filière bois en Bourgogne, et plus particulièrement dans le Morvan, il n'est pas envisageable de supprimer le dispositif central de la filière que représente cette gare bois. Il lui demande donc son sentiment sur le devenir de la gare bois d'Autun.

Texte de la réponse

Le plan de restructuration de fret SNCF doit permettre de parvenir à l'horizon 2007 un retour à l'équilibre financier de cette activité, préalable nécessaire à toute politique de croissance du fret ferroviaire. Le plan de restructuration élaboré par la SNCF prévoit des mesures rigoureuses permettant, d'une part, de réaliser l'adaptation et la modernisation du système de production pour restaurer la compétitivité et l'efficacité de l'organisation du fret et, d'autre part, d'orienter la politique commerciale vers un ajustement des tarifs. Certains secteurs comme celui du transport de bois sont particulièrement concernés par ce plan de redressement en raison de leur caractère très déficitaire et de la forte dispersion des trafics. Le mode ferroviaire ne représente que 7 % des acheminements de bois, ce qui rend difficile la concertation puisque les enjeux et les acteurs du transport par fer du bois sont très dispersés. La démarche d'assainissement de ce secteur d'activité, initialisée au début de l'année, porte à la fois sur les prix, afin de les mettre au niveau du marché, et la réduction des coûts d'exploitation grâce notamment à une adaptation du réseau des gares bois répondant aux stricts besoins de la profession. Plusieurs régions sont ainsi touchées par ces réorganisations. Depuis le début de l'année 2004, la SNCF a mis en place des réunions régulières avec les représentants de la filière bois, tant au niveau national qu'au niveau régional, afin de mieux identifier les pistes d'amélioration de l'organisation logistique de ce trafic et notamment de définir quels axes pourraient être structurés pour massifier le trafic. Des mesures de hausse tarifaire qui s'appliqueront de manière différenciée selon les cas ont été décidées en présence des représentants de la filière en septembre 2004. Néanmoins, les discussions n'ont pas encore permis de s'accorder sur le réseau optimal de gares bois à préserver. Dans ce contexte, s'agissant plus particulièrement de la gare d'Autun, la SNCF confirme qu'il n'est pas projeté de suspendre l'exploitation de cette gare puisque les négociations en cours avec la clientèle de la SNCF concernent plusieurs flux de transport intéressant cette gare.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Anciaux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48184

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement
Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7877

Réponse publiée le : 28 décembre 2004, page 10474